



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **30 septembre 2019**

Délibération n° 2019-3719

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Fonds de soutien aux colloques et évènements scientifiques - Attribution de subventions aux établissements d'enseignement supérieur et aux associations mettant en oeuvre des manifestations scientifiques en 2019

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Bret

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mercredi 11 septembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 2 octobre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumerit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Lung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Hémon (pouvoir à M. Artigny), Cachard (pouvoir à Mme Guillemot), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Vial (pouvoir à M. Vaganay), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Genin.

**Conseil du 30 septembre 2019****Délibération n° 2019-3719**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Fonds de soutien aux colloques et évènements scientifiques - Attribution de subventions aux établissements d'enseignement supérieur et aux associations mettant en oeuvre des manifestations scientifiques en 2019**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 5 septembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon souhaite contribuer au rayonnement de son site universitaire par la promotion et la valorisation de sa recherche scientifique. Aussi, par délibération du Conseil n° 2016-1063 du 21 mars 2016, la Métropole a-t-elle mis en place un fonds de soutien aux colloques et évènements scientifiques se déroulant sur son territoire dans un objectif de diffusion du savoir scientifique auprès d'un large public.

Ce soutien s'inscrit pleinement dans les axes du partenariat développé avec l'Université de Lyon qui vise à "accroître la visibilité et l'attractivité du site universitaire" et "faire de l'Université de Lyon un acteur de la stratégie de développement de la Métropole de Lyon".

**I - Nouvelles propositions de soutien pour l'année 2019**

À la suite de l'instruction des dossiers de demandes de subventions déposés, réalisée en partenariat avec l'Université de Lyon, il est proposé au Conseil de soutenir 8 évènements relatifs aux filières d'excellence en innovation et en sciences sociales. En effet, la Métropole soutient l'innovation, notamment, dans ses aspects de recherche fondamentale permettant des applications dans des champs diversifiés (santé, industrie, etc.). En la matière, le territoire bénéficie de l'excellence scientifique de laboratoires de recherche publics reconnus au niveau international.

**1° - Fête de la science 2019, du 5 au 13 octobre 2019**

Cet évènement est organisé par le service sciences et société de la Communauté d'universités et établissements (COMUE)-Université de Lyon et le Centre de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI) Lyon-Rhône.

Cet évènement est porté administrativement par la COMUE-Université de Lyon.

Cette manifestation culturelle grand public se déroule sur les sites universitaires et culturels du territoire avec pour objectif la diffusion de la culture scientifique et la mise en lumière du potentiel de recherche du territoire. Cent porteurs de projets et chercheurs participent à cet évènement et organisent près de 280 actions sur tout le territoire.

Plus de 45 000 participants sont attendus.

Budget prévisionnel total de l'évènement : 54 280 €

Proposition de soutien : 5 000 €

**2° - Congrès "European week of astronomy and space science - EWASS", du 24 au 28 juin 2019**

Cet évènement est organisé par le Centre de recherche en astrophysique de Lyon (CRAL) et porté administrativement par la délégation Rhône-Auvergne du Centre national de recherche scientifique (CNRS).

Ce congrès a pour objectif de réunir l'ensemble de la communauté astronomique européenne et d'offrir un programme d'actions à destination du grand public.

Mille deux cents participants sont attendus.

Budget prévisionnel total de l'évènement : 535 000 €.

Proposition de soutien : 3 500 €.

**3° - 17<sup>ème</sup> Congrès mondial "MED INFO", du 24 au 30 août 2019**

Cet évènement est organisé et porté administrativement par l'association Recherche action publique.

Ce congrès a lieu pour la 1<sup>ère</sup> fois en France et est relatif à l'informatique médicale. Il s'agit d'un évènement de référence à destination des enseignants, chercheurs, médecins, étudiants, etc.

Mille huit cents participants sont attendus.

Budget prévisionnel total de l'évènement : 905 225 €.

Proposition de soutien : 3 000 €.

**4° - Colloque "Peut-on apprendre à innover", du 3 au 4 décembre 2019**

Cet évènement est organisé et porté par la COMUE-Université de Lyon.

Ce colloque s'inscrit dans le cadre de la Fabrique de l'innovation et vise à dresser un 1<sup>er</sup> bilan de l'obligation faite aux établissements d'enseignement supérieur de former les étudiants à l'innovation.

Deux cents participants sont attendus.

Budget prévisionnel total de l'évènement : 5 000 €.

Proposition de soutien : 1 500 €.

**5° - 17<sup>ème</sup> Conférence internationale "Liquid and Amorphous Metal", du 26 au 30 août 2019**

Cette conférence est organisée par le Laboratoire de mécanique des contacts et des structures (LAMCOS). Il est porté administrativement par l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon.

L'objectif est de réunir les scientifiques intervenant dans le domaine des métaux liquides et amorphes.

Deux cents participants sont attendus.

Budget prévisionnel total de l'évènement : 70 000 €.

Proposition de soutien : 1 200 €.

**6° - Colloque "Bien-être et normes environnementales", du 17 au 18 octobre 2019**

Cet évènement est organisé par le Laboratoire environnement ville société (EVS) et porté administrativement par la délégation Rhône-Auvergne du CNRS.

Ce colloque vise à explorer le processus et l'évolution de la notion de "bien-être" abordé sous l'angle juridique.

Cent participants sont attendus.

Budget prévisionnel total de l'évènement : 12 200 €

Proposition de soutien : 1 000 €

**7° - Colloque international "Physics at the equator : from the lab to the stars", du 16 au 18 octobre 2019**

Cet évènement est porté par le Laboratoire de physique de l'École normale supérieure (ENS) de Lyon.

L'ENS de Lyon porte administrativement cet évènement.

L'objet de ce colloque est de réunir les spécialistes des différentes disciplines concernées par la dynamique des vents ou courants équatoriaux.

Soixante participants sont attendus.

Budget prévisionnel total de l'évènement : 18 000 €

Proposition de soutien : 500 €

**8° - Colloque "Divorcer autrefois ? La séparation matrimoniale de l'Antiquité au 20<sup>ème</sup> siècle, mondes européens et extra-européens", du 27 au 29 novembre 2019**

Ce colloque est organisé par le Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes (LARHA) et porté administrativement par la délégation Rhône-Auvergne du CNRS.

Ce colloque est organisé tous les 2 ans par la Société de démographie historique et vise à diffuser les recherches récentes sur l'histoire du divorce et de la séparation.

Quatre-vingt participants sont attendus.

Budget prévisionnel total de l'évènement : 21 667 €

Proposition de soutien : 500 €

**II - Modalités de calcul et de versement des subventions accordées**

Le montant de la subvention accordée est fonction du nombre de participants attendus.

Le taux de subvention ne peut être supérieur à 30 % du budget total de l'évènement, dans la limite des montants plafonds précisés ci-après.

| Nombre de participants à l'évènement | Montant maximal de subvention pouvant être attribué (en €) |
|--------------------------------------|--|
| inférieur à 200                      | 1 000  |
| entre 200 et 400                     | 3 000  |
| supérieur à 400                      | 5 000  |

Le versement de la subvention interviendra en une seule fois, sur appel de fonds et après transmission du dossier bilan de la manifestation. Ces documents doivent être transmis dans un délai de 3 mois maximum suivant la date de l'évènement. Le dépassement de ce délai entraînera le non-versement de la subvention ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** l'attribution, pour l'année 2019, des subventions de fonctionnement pour l'organisation de colloques et événements scientifiques, d'un montant total de 16 200 € selon le détail suivant :

- 5 000 € au profit de la COMUE-Université de Lyon pour l'organisation de la "Fête de la science",
- 3 500 € au profit de la délégation Rhône-Auvergne du CNRS pour l'organisation du congrès "European week of astronomy and space science - EWASS",
- 3 000 € au profit de l'association Recherche action publique pour l'organisation du 17<sup>ème</sup> congrès mondial "MED INFO",
- 1 500 € au profit de la COMUE-Université de Lyon pour l'organisation du colloque "Peut-on apprendre à innover ?",
- 1 200 € au profit de l'INSA Lyon pour l'organisation de la 17<sup>ème</sup> conférence internationale "Liquid and Amorphous Metal ",
- 1 000 € au profit de la délégation Rhône-Auvergne du CNRS pour l'organisation du colloque "Bien-être et normes environnementales",
- 500 € au profit de l'ENS Lyon pour l'organisation du colloque international "Physics at equator : from the lab to the stars",
- 500 € au profit la délégation Rhône-Auvergne du CNRS pour l'organisation du colloque "Divorcer autrefois ? La séparation matrimoniale de l'Antiquité au 20<sup>ème</sup> siècle, mondes européens et extra-européens".

**2° - Autorise** monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 16 200 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P03O2232.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 2 octobre 2019.**